

Commission de suivi – Frais de santé/Prévoyance - Vendredi 4 juin 2021

Comme habituellement un point d'étape est effectué semestriellement.

Cette commission permet de suivre au plus proche les impacts financiers de la consommation « santé » et « prévoyance ».

Pour rappel, c'est un accord d'Entreprise qui cadre le régime Frais de santé & Prévoyance, comme le niveau de cotisation et le niveau de prestation pour chaque acte médical. Plusieurs niveaux de garantie sont possibles, le régime de base, le régime optionnel, la surcomplémentaire, etc. L'accord est pluriannuel, d'une durée de 5 ans dans notre cas.

Nous, la Direction et les OS, sommes liés au cabinet MERCER sur le sujet qui est en lien direct avec le prestataire AG2R. Ce cabinet d'experts, nous apporte les conseils et la lecture nécessaire sur ces sujets qui se complexifient de plus en plus. L'évolution législative est constante. La dernière grande réforme est le panier optique/dentaire avec un reste à charge à 0€ pour le salarié.

Le régime Frais de Santé

A l'équilibre sur les 5 ans. Le niveau de consommation versus le niveau de prestation (remboursement) est légèrement bénéficiaire sur l'année 2020. Attention à l'effet « COVID », qui a fait chuter la consommation santé. A noter, une tendance à la surconsommation au cours du 1^{er} semestre 2021, l'effet rebond post « COVID », et au report de soins.

Le dispositif reste à charge 0€ pour le salarié concernant l'optique, n'a pas pleinement produit ses effets. Cela même si le dispositif est fortement encadré et communiqué aux salariés. Les professionnels jouent-ils le jeu ?

Pour information, le taux de couverture est très bon (un *Reste A Charge* faible en moyenne) :

- Moyen : 90,6%
- Base : 90,8%
- Avec Option : 92,30%
- Avec Surcomplémentaire (uniquement pour les soins non responsable) : 97,8%

A noter, le salarié dont le conjoint dispose aussi d'une mutuelle, qu'il ne faut pas oublier de faire marcher les 2 mutuelles. A l'identique pour les enfants éventuels. Le reste à charge pour les ménages sera d'autant plus réduit.

Le régime Prévoyance

Aléatoire sur les 5 ans présenté, il reste toutefois à l'équilibre. Au même titre que pour le régime Frais de Santé, il faut s'attendre à l'effet « COVID » qui pourra déséquilibrer le régime.

A noter, chaque salarié doit vérifier et notifier tout changement quand aux bénéficiaires de la prestation Prévoyance (en cas de décès).

Toutefois nous pouvons noter que les efforts demandés aux salariés, sur les cotisations qui ont augmentés ces dernières années, ont su garder nos régimes à l'équilibre, financièrement parlant.

A surveiller l'effet portabilité, qui est en augmentation à la suite du dispositif de l'accord RCC, qui prévoit une portabilité sur 18 mois.

L'accord Frais de Santé & Prévoyance viendra à échéance fin 2021, nous ne manqueront pas de revenir vers vous sur le sujet. Nous avons déjà identifié des points d'améliorations (meilleure prise en charge de l'orthodontie, attention particulière sur l'optique, etc.) que nous porterons lors de la négociation qui s'ouvrira courant septembre/octobre 2021.

A noter, avec l'app « ma santé » de notre prestataire AG2R, il est possible de trouver en géolocalisation un professionnel de santé du réseau ITELIS, avec lequel nous sommes lié.